

VIE ASSOCIATIVE : LE « GRAND PLAN » SE FAIT TOUJOURS ATTENDRE

Gabriel Attal, secrétaire d'Etat en charge de la vie associative, a annoncé en fin de semaine des mesures pour la vie associative, notamment dans le cadre du prochain projet de loi de finances. Ces quelques mesures, déjà prévues depuis plusieurs mois, sont loin de pouvoir constituer le grand plan pour la vie associative souhaité par le Président de la République à l'issue du Grand débat national. Le Mouvement associatif rappelle à cette occasion les propositions faites pour cela.

Gabriel Attal a confirmé vendredi dernier les annonces faites depuis plusieurs mois aux acteurs associatifs dans le cadre de sa feuille de route pour la politique de vie associative. Une partie de crédits étaient d'ailleurs, déjà attendus dès 2019. Le Mouvement associatif prend donc acte de la confirmation de ces engagements, et de leur inscription dans le prochain projet de loi de Finances, mais ne peut que regretter qu'aucune autre avancée significative n'ait encore vu le jour.

Pourtant, le Président de la République lui-même a fait état, lors de sa conférence de presse du 25 avril dernier, à l'issue du Grand débat national, de sa volonté que « le gouvernement bâtit une politique beaucoup plus ambitieuse pour accompagner [les] associations ». Pour Le Mouvement associatif, ce plan doit densifier la feuille de route du gouvernement déjà engagée ; en adressant en particulier, et de façon articulée, les questions de soutien au développement et à la pérennisation des projets associatifs, de formation des bénévoles et de soutien à l'engagement volontaire notamment via le service civique, d'accompagnement des associations face aux transformations de leur environnement et pour la diversification de leurs ressources financières. Il doit être chiffré et construit de façon lisible dans une perspective pluri-annuelle.

Le Mouvement associatif formule ainsi des propositions concrètes pour faire du Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA) un véritable outil de la politique publique de soutien à la vie associative, en portant ses crédits à 230 millions à horizon 2022, pour répondre concrètement aux enjeux d'accompagnement, de formation et de soutien au développement de projets des associations sur tout le territoire. Dans le cadre du projet de loi de finances 2020, c'est a minima un doublement du budget actuel qui est nécessaire.

En matière d'emploi, c'est une politique volontariste de soutien et de pérennisation des projets associatifs que nous proposons, au travers d'un dispositif permettant le soutien sur trois ans à la création et à la pérennisation d'un emploi, sous une forme dégressive avec un soutien initial à hauteur de 80% du SMIC. Le financement de ce dispositif pourrait être assuré par le report de l'enveloppe non consommée des Parcours Emplois Compétences dont tous conviennent qu'ils ne sont que très partiellement adaptés à leur cible. Sur la base du budget 2018, avec une enveloppe non consommée de 75 millions d'euros, ce sont 5000 postes qui pourraient ainsi être soutenus dès 2020.

« 1,5 million d'associations, 1,8 million de salariés et 16 millions de bénévoles remplissent tous les jours des fonctions essentielles pour l'émancipation citoyenne, l'innovation sociale et écologique et pour la cohésion de notre société. Ce bien précieux oblige l'attention et l'investissement des pouvoirs publics dans une politique pleine de soutien à la vie associative qui soit complémentaire de toutes les politiques publiques. C'est autour de cette ambition que nous avons rendu notre rapport en juin 2018 au Premier Ministre et c'est autour de cette ambition que nous attendons l'engagement du nouvel acte promis par le Président de la République. »

Philippe Jahshan,
Président du Mouvement associatif



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LUNDI 9 SEPTEMBRE 2019

→ À PROPOS DU MOUVEMENT ASSOCIATIF

Porte-voix des dynamiques associatives, le Mouvement associatif rassemble plus de 600 000 associations (soit 1 association sur 2 en France), réunies au sein de différentes organisations. Son ambition est de favoriser le développement d'une force associative utile et créative. Le Mouvement associatif intervient sur quatre axes de réflexion et d'action : l'engagement, l'économie, l'action publique et l'emploi.

→ MEMBRES DU MOUVEMENT ASSOCIATIF



→ CONTACT

Fula Mesika

fmesika@lemouvementassociatif.org

06 34 31 23 41

Responsable Communication

Le Mouvement associatif